



20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
76173 Rouen

AGIR AVEC VINCENT DE PAUL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AGIR AVEC VINCENT DE PAUL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 2 rue Saint Vincent 27800 THIBOUVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association **AGIR AVEC VINCENT DE PAUL**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **AGIR AVEC VINCENT DE PAUL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes :

- « Faits marquants » de l'annexe aux comptes annuels, décrivant la dépréciation de la valeur du terrain de Bernay comptabilisée au cours de l'exercice 2025, alignant la valeur de cet actif avec sa destination sur sa valeur retenue dans le cadre des prochaines opérations de fusion ;
- « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Rouen, le 12 juin 2026

Signé par :

A29144BD2BB541D...
Anne-Valérie
PLUSQUELLEC
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	17 412	12 139	5 273	8 723	3 450	39.55
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	11 715	10 819	896		896	
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	487 110	487 109	1	487 110	487 109	100.00
	Constructions	2 218 765	2 073 972	144 793	161 420	16 627	10.30
	Installations techniques, matériel et outillage	1 276 387	950 241	326 145	265 430	60 716	22.87
	En cours, avances et acomptes	10 134	10 134				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 406		7 406	7 404	2	0.03
	Total II	4 028 928	3 544 414	484 514	930 086	445 572	47.91
	Stocks et en cours				4 323	4 323	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	199 211		199 211	160 762	38 448	23.92
	Créances reçues par legs ou donations	60 880		60 880	54 597	6 282	11.51
	Autres créances	42 783		42 783	6 341	36 442	574.69
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	992 340		992 340	1 217 323	224 984	18.48
	Total III	1 295 213		1 295 213	1 443 347	148 134	10.26
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 324 141	3 544 414	1 779 727	2 373 433	593 706	25.01

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	1 049 343	1 049 343		
	Fonds propres complémentaires	14 427	14 783	356	2.41-
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	598 422	617 871	19 449	3.15-
	Dont réserves des activités sociales et médico-sociales	598 422	617 871	19 449	3.15-
	Autres				
	Report à nouveau	464 629	258 677	205 952	79.62-
	Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	154 548	154 548		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	676 148	225 757	450 391	199.50-
	Dont activités sociales et médico-sociales	676 452	225 401	451 051	200.11-
	Situation nette (sous total)	521 416	1 197 564	676 148	56.46-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	656 548	614 672	41 876	6.81
	Total I	1 177 964	1 812 236	634 272	35.00-
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	17 507	3 678	13 830	376.05
	Provisions pour charges				
	Total IV	17 507	3 678	13 830	376.05
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	136 913	125 876	11 037	8.77
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	430 810	414 292	16 518	3.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 873	13 683	5 810	42.46-
	Autres dettes	8 660	3 669	4 991	136.03
	Produits constatés d'avance				
	Total V	584 256	557 520	26 736	4.80
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 779 727	2 373 433	593 706	25.01-

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

584 256 557 520

SILL EXPERTISE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12 2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		170		70	100	142.86
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>						
Ventes de prestations de service		1 826		1 653	173	10.44
Parrainages						
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		4 080 512		3 980 611	99 902	2.51
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières		1 175		1 175		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		3 678		64 821	61 144	94.33
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		34 500		45 811	11 311	24.69
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		6 337		8 153	1 815	22.27
Total I		4 128 198		4 102 294	25 904	0.63
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		796 438		748 610	47 828	6.39
Aides financières		1 003		25 963	24 959	96.14
Impôts, taxes et versements assimilés		249 876		253 158	3 282	1.30
Salaires et traitements		2 251 841		2 282 930	31 089	1.36
Cotisations sociales		840 148		843 349	3 201	0.38
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		113 335		132 055	18 720	14.18
Dotations aux provisions		504 616			504 616	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		12 015		11 171	844	7.56
Total II		4 769 274		4 297 237	472 037	10.98
I - Résultat d'exploitation (I-II)		641 075		194 943	446 133	228.85

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 379		18 834		10 455	55.51
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	8 379		18 834		10 455	55.51
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			12		12	100.00
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV			12		12	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	8 379		18 822		10 443	55.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	632 696		176 121		456 576	259.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			1 030		1 030	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	41 876		46 733		4 858	10.39
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	41 876		45 703		3 828	8.38
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 576		3 933		2 357	59.93
Total des produits (I+III+V)	4 136 577		4 122 158		14 419	0.35
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 812 725		4 347 915		464 810	10.69
5. EXCEDENT OU DEFICIT	676 148		225 757		450 391	199.50
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	676 452		225 401		451 051	200.11

ASSOCIATION « AGIR AVEC VINCENT DE PAUL »

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025

Montants exprimés en Euros

I - OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DE NOS ACTIVITES

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet de protéger, d'aider et d'accompagner des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté intellectuelle, sociale, psychologique ou morale et de faciliter la promotion des personnes qui lui sont confiées dans le département de l'Eure et les départements limitrophes.

La nature de nos activités peut être résumée ainsi :

L'association met en œuvre une démarche éducative en direction des enfants et des jeunes par une approche globale et de leurs familles en les soutenant dans leur fonction parentale.

L'association peut également gérer, acquérir ou prendre à bail sous quelque forme que ce soit, tout immeuble ou terrain susceptible de recevoir des locaux, nécessaires à sa mission et à son fonctionnement, édifier tout immeuble dans ce but rendu nécessaire pour les besoins de mission. Elle peut passer, toute convention avec tout organisme habilité, contracter tout emprunt pour parvenir à la réalisation des constructions.

II – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1 Fait majeur de l'exercice

- Néant

2.2 Évènements postérieurs à la clôture

- Néant

III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Méthode générale

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement 2023-03 et 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), relatif au Plan Comptable Général (PCG).

3.2 Changement de méthode

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable, dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés, selon leur nature
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance

Modalités de première application et comparabilité (exercice 2024)

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025.

Par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités, selon les nouvelles méthodes de comptabilisation.
- Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé
- Les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition

Impacts significatifs sur l'exercice clos (exercice 2025)

Aucun impact significatif n'a été constaté.

3.3 Changement de méthode d'estimation

Jusqu'à l'exercice 2024, l'association constatait en fin d'exercice un stock de produits d'entretien, d'hygiène et alimentation.

À compter de cet exercice, compte tenu du caractère non significatif de ces éléments et de leur rotation très rapide, l'association a décidé de cesser l'évaluation et la comptabilisation de ce stock.

Cette décision constitue un changement d'estimation comptable, conformément au Plan Comptable Général.

L'impact sur le résultat de l'exercice est non significatif.

3.4 Hypothèses retenues

Nous retenons les principes généraux de continuité d'exploitation, de séparations des charges suivant l'exercice comptable concerné et d'évaluation des stocks au coûts historiques.

3.5 Dépréciation du terrain de Bernay

Le terrain situé à Bernay, acquis en 2018 et inscrit à l'actif pour un montant de 487 110 euros, fait l'objet d'une décision du Conseil d'administration du 15 mars 2018.

Cette décision prévoit sa cession au Département de l'Eure (CD27) pour la valeur d'un euro symbolique. A l'ouverture de l'exercice, aucune dépréciation n'avait été constatée sur la VNC de ce terrain. Ce constat avait amené nos commissaires aux comptes à certifier les exercices 2018 à 2024 inclus avec une réserve.

En 2025, notre association s'est rapprochée de la Fondation LES NIDS, d'abord sous forme d'un mandat de gestion, puis en vue d'un rapprochement officiel en 2026 (traité de fusion).

Dans l'optique de ces opérations de fusion, à mener en 2026, il a été procédé dans les comptes clos le 31/12/2025 à la dépréciation dudit terrain.

Sa valeur au 31 décembre 2025 s'établit désormais à un euro symbolique et permet d'envisager sa cession en 2026 (avant mise en service du nouveau site suite au transfert de l'actif par le CD27) sereinement.

3.6 Déménagement sur le site de Bernay

Le déménagement prévu en 2026 sur le site de Bernay entraînera la mise au rebut des agencements effectués dans les locaux actuels de Thibouville, dont elle n'est pas propriétaire.

Cette opération se traduira par une diminution de l'actif net (dont la valeur nette comptable est estimée à 174 000 euros au 31 décembre 2025) à hauteur de la part non amortie à la date effective du déménagement.

La date effective de ce déménagement n'étant pas encore connue à ce jour, il a été décidé, à la clôture de l'exercice, de maintenir en usage les actifs actuels, ainsi que les provisions réglementées fléchées figurant au passif.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements Rubriques	Au 31/12/2024 Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions Augmentations	Sorties Diminutions	Au 31/12/2025 Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	27 901	1 226	-	29 127
Immobilisations corporelles	3 919 739	154 700	92 178	3 982 261
Immobilisations financières	7 404	355	353	7 406
Immobilisations en cours	10 134	-	-	10 134
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
Total	3 965 178	156 281	92 531	4 028 928

4.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements Rubriques	Au 31/12/2024 Amortissements cumulés au début de l'exercice	Acquisitions Augmentations : Dotations de l'exercices	Sorties Diminutions d'amortissements de l'exercice	Au 31/12/2025 Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	19 178	3 780	-	22 958
Immobilisations corporelles	3 005 779	109 555	91 121	3 024 213
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	3 024 957	113 335	91 121	3 047 171

4.1.3 Principaux mouvements réalisés en cours d'exercice

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
Frais de Réorganisation		
Frais d'Evaluation externe		
Logiciels	1 226	
Terrain		
Grosses réfections	10 407	
Installations	6 706	
Matériel de transport	111 261	
Matériel de bureau	11 531	
Mobilier	14 795	
Immobilisations en cours		
Dépôts et cautions versés	355	
Total	156 281	

4.1.4 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	4 à 50 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 33 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

4.1.5 Créances

Créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Organismes payeurs, usagers	199 211	199 211	
Créances diverses d'exploitation	60 880	60 880	
Charges constatées d'avance	42 783	42 783	
Total	302 874	302 874	

Les créances sont évaluées au coût réel.

Il n'y a pas de dépréciation de comptabilisée.

4.1.6 Charges constatées d'avance

➤ Charges constatées d'avance 42 782.66 €

Elles sont composées essentiellement de factures de frais généraux (assurances, maintenances, téléphonie, abonnements, loyers et charges) de la Maison d'enfants.

4.2 Passif

4.2.1 Fonds Propres

Libellé	31/12/2024	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Fonds propres	1 064 125	(356)	-	-	1 063 769
Subventions d'investissement non renouvelables	-	-	-	-	-
Fonds propres sans droits de reprises	1 064 125	(356)	-	-	1 063 769
Excédents affectés à l'investissement	-	-	-	-	-
Réserve subvention d'investissement	-	-	-	-	-
Réserve de compensation	54 736	-	-	19 449	35 287
Réserve de trésorerie	563 135	-	-	-	563 135
Réserves	617 871	-	-	19 449	598 422
Report à nouveau (sous gestion)	(181 859)	(225 401)	-	65 182	(472 442)
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	77 731	-	84 631	-	162 362
Congés payés refusés par l'autorité de tarification	(96 885)	-	-	-	(96 885)
Report à nouveau charges rejetées	(57 662)	-	-	-	(57 662)
Résultat	(225 757)	225 757	-	676 148	(676 148)
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	614 672	-	42 879	1 003	656 548
TOTAL FONDS PROPRES	1 812 236	-	127 510	761 782	1 177 964

Les provisions réglementées sont principalement constituées de :

- 313 572.00 euros de provisions pour renouvellement immobilisations
- 251 957.08 euros de différences sur réalisation d'actif
- 50 718.15 euros de réserves de trésorerie
- 40 300.41 euros de réserves des plus-values nettes actifs

Total : 656 547.64 euros

4.2.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau de report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés		
- À l'exercice	-	-
- Aux exercices antérieurs	-	-
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers	-	162 362
Report à nouveau des activités propres à l'association	-	-
TOTAL	-	162 362

4.2.3 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	Au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2025
Provisions pour risques	3 678	17 507	3 678	17 507
Provisions pour charges	-	-	-	-
Fonds dédiés - départ retraite	-	-	-	-
Total	3 678	17 507	3 678	17 507

4.2.4 État des dettes

Dettes	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
- À 2 ans au plus à l'origine	-	-	-	-
- À plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 913	136 913	-	-
Dettes fiscales et sociales	430 810	430 810	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 873	7 873	-	-
Autres dettes	8 660	8 660	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	584 256	584 256	-	-

4. 3. Résultat

4.3.1 Ventilation des produits d'exploitation

La convention avec le département de l'Eure prévoit le versement d'une allocation par trimestre.

Les produits sont acquis conformément aux conditions figurant dans les conventions signées avec les financeurs.

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Produits de tarification	4 080 512
Produits de cession d'éléments d'actifs	34 500
Autres produits	9 507
Produits financiers	8 379
Reprises sur provisions	3 678
Total	4 136 577

4.3.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Etablissements « AGIR AVEC VINCENT DE PAUL » sous contrôle de tiers financeurs.

Résultat compte administratif	
MECS	(629 603)
MOSP	9 612
MESURES DE DIVERSIFICATION	(45 458)
UAA	(11 002)
Total	(676 451)

4.3.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de certification du commissaire aux comptes Mazars sont de 8 215 € TTC, pour la mission légale 2025.

4.4. Autres informations

4.4.1 Contributions volontaires en nature

Les locaux de la Maison d'Enfants VINCENT DE PAUL à Thibouville, ainsi que ceux de l'Escale à Bernay sont mis à disposition gratuitement par les sœurs de la compagnie de la charité.

À ce jour, aucune estimation chiffrée de ces mises à disposition n'a été effectuée.

Il est donc impossible de comptabiliser une contribution volontaire en nature, car ce sont des bâtiments pour lesquels les agences immobilières n'ont pas de biens similaires en ventes. La superficie des locaux de Thibouville est de 3 800 m² et ceux de Bernay d'environ 150 m².

La superficie des futurs locaux du projet immobilier de Bernay sera de 1900 m². Le coût de la construction prise en charge par le Conseil Départemental sera de 10 300 000 € TTC.

Nous n'avons pas de contribution en travail (bénévoles).

4.4.2 Rémunérations des dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

4.4.3 Engagements hors bilan : indemnité de fin de carrière

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière de :

- 1 mois des derniers appointements, les indemnités permanentes constituant des compléments de salaire, s'il totalise 10 années d'ancienneté au service de la même entreprise.
- 3 mois s'il a au moins 15 ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention.
- 6 mois s'il a au moins 25 ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention.

Seuls sont concernés les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée.

L'évaluation tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité), d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 %, d'une actualisation au taux de 3.17 % et d'un taux de charges sociales de 48 %.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite a été évalué au 31/12/2025 à 313 313 euros.

Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

4.4.4 Effectifs

L'effectif moyen 2025 est de 60 salariés.

Nous n'avons aucun salarié mis à disposition.